

KM MAYOTTE FRAIS

société à responsabilité limitée (société à associé unique)

au capital de cent (100) euros

siège social : 1 rue mosquée anjouanaise M'tsapere MTSAPERE 97600 Mamoudzou

en cours d'immatriculation

(la "**Société**")

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Kamardine BAKRI, associé, demeurant 1 rue mosquée anjouanaise M'tsapere MTSAPERE 97600 Mamoudzou, a souscrit 1000 parts sociales d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10€) chacune, soit un montant total d'apport de cent (100) euros.

Cet associé a libéré en numéraire, à la souscription, un montant total de cent (100) euros.

Les mille (1000) parts sociales d'origine, d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10€) chacune, forment le capital initial dont les apports en numéraire représentent un montant de cent (100) euros.

Les parts sociales ont été libérées en totalité à la souscription ainsi qu'il résulte de l'attestation du dépositaire des fonds l'étude notariale de Maître Quentin Fourez, située 1, place Maréchal Gallieni - 27500 Pont-Audemer.

Fait à Mamoudzou, le

Monsieur Kamardine BAKRI
Associé